



Délibération n° 14

Conseil Municipal du Jeudi 26 Juillet 2018

Direction Service Enseignement

Domaine de compétence :
7.10 – Finances divers

Le Jeudi 26 Juillet deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
18/07/2018

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 11

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33
Arrivée de Mme BEURAIN à 18 h 40

Affiché le 27/07/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Maryse MAILLART, **Adjoint**, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Philippe FAIT, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Gérard ANDRE à Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Richard KASPRZAK à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Christian RAMET, Madame Martine GHEZAL à Madame Angélique COUSIN, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER à Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE;

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33 (Arrivée de Madame Christelle BEURAIN à 18 h 40).

Secrétaire de séance : Madame Kathy HANQUEZ

Objet : Participation financière des familles pour le séjour en classe de neige 2019

Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Fixation des tarifs et périodicité des paiements

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Considérant que sur proposition de la Commission Enseignement, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les montants des participations des familles pour le séjour en classe de neige, payables en 5 échéances mensuelles au Service Enseignement à compter du mois de septembre 2018.

Tarifs du séjour par famille :

- **315 € par enfant Étaplois,**
- **200 € par enfant Étaplois dont les parents ont des ressources équivalentes au RSA socle,**
- **635 € par enfant extérieur.**

Pour information, le séjour se déroulera du **25 Janvier au 1er Février 2019** à la Station de Saint-Michel-de Chaillol (Hautes-Alpes) dans un centre composé de 3 parties autonomes (Le Kaly, l'Eider et l'Escouba) par l'organisme CAPMONDE de Louveciennes. (départ le jeudi 24 Janvier 2019 au soir et retour le samedi 02 Février 2019 au matin – 8 jours sur place)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'encaissement de la participation des familles.

Les recettes en résultant sont inscrites au BP 2018 et 2019 – Recettes 70688 253

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 27 Juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180726-del14-26072018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018